

# BIENVENUE DANS VOTRE ÉGLISE.



➤ **Orientations diocésaines  
concernant l'avenir du Diocèse**



[www.eglisejura.com](http://www.eglisejura.com)

**L**e 15 juin 2014, notre évêque, Mgr Vincent Jordy promulguait des orientations articulées autour de 3 axes de la vie diocésaine : l'organisation territoriale du diocèse, la célébration du Seigneur -plus particulièrement le dimanche- et l'organisation de la vie paroissiale.

Ces orientations sont le fruit d'un travail mené pendant près de 18 mois par un « comité de pilotage » chargé de réfléchir à l'avenir du diocèse.

Voulu par notre évêque qui, en allant célébrer la messe du dimanche dans les paroisses lors de sa première année dans le Jura, avait rencontré les diocésains et pu appréhender leurs joies et leurs difficultés, ce « comité de pilotage » était constitué de 7 prêtres et 7 laïcs appelés en raison de leurs connaissances et expériences dans différents domaines de la vie ecclésiale : EAP, liturgie, catéchèse, aménagement du territoire, théologie...

Les axes de réflexion ont pris en compte différentes réalités de notre Eglise diocésaine : nécessité d'une adaptation aux forces et aux moyens -diminution du nombre de prêtres et du nombre de laïcs engagés au service de la mission-, nouvelle donne démographique et évolution des modes de vie, tout en ayant fait le choix de ne pas ajouter « un échelon supplémentaire » dans l'organisation du territoire diocésain.

Un premier résultat de la réflexion a été présenté, dans chaque zone, aux prêtres et aux membres des EAP. Les remarques, réflexions et propositions faites lors de ces quatre rencontres ont été reprises par le « comité de pilotage ». Les conclusions définitives ont été exposées, le 31 mai 2014, lors d'une assemblée diocésaine consultative au cours de laquelle les prêtres du Conseil presbytéral, les membres du Conseil épiscopal et du Conseil diocésain de pastorale, les délégués pastoraux, des représentants de la vie religieuse et des diacres permanents, ainsi que les responsables de pôles des services diocésains ont été consultés.

Mgr Jordy s'est ensuite appuyé sur ce travail et cette concertation pour rédiger les orientations diocésaines concernant l'avenir du diocèse.

## **Orientations diocésaines concernant l'avenir du diocèse**

Après avoir entendu le conseil presbytéral, le conseil épiscopal et le conseil diocésain de pastorale et après avoir pris acte du sentiment exprimé lors de l'assemblée consultative du 31 mai 2014, je décide ce qui suit :

### **1- Le territoire**

**L**e premier sujet de ces orientations aborde la question du territoire et présente la nouvelle organisation mise en place. Tout en prenant en compte la diminution du nombre de personnes engagées au service de la mission, deux principes ont orienté les choix : le souci de maintenir un lien de proximité et en même temps soutenir le dynamisme du terrain. Les changements effectués par rapport à ce qui avait été mis en œuvre par « Paroisses 2000 » ont tous été validés par les communautés concernées.

- 1. Le territoire :**
- les paroisses demeurent
- des doyennés sont créés
- les zones, lieux privilégiés de la formation

Le réseau paroissial, tel qu'il a été défini en 1994 par mon prédécesseur Mgr Gilbert Duchêne lors de l'opération « Paroisses 2000 » est conservé en l'état, sauf exceptions précisées plus bas.

L'appellation de secteur pastoral est définitivement abandonnée au profit de celle, canonique, de doyenné. Les doyennés seront au nombre de quinze avec un curé doyen à leur tête. La mission pastorale se réfléchit et se conduit désormais habituellement au niveau du doyenné.

Le nombre de paroisses passe de 67 à 65, les paroisses Les-Monts-de-Bienne et Saint-Mathieu-de-Joux étant supprimées. Les villages de Longchaumois et La Mouille, qui faisaient partie de la paroisse Les-Monts-de-Bienne, sont rattachés au doyenné de Morez, à la paroisse des Viaducs, le village de Cinquétral étant réuni à la paroisse de Saint-Claude. Les villages de Prémanon et de Lamoura, qui faisaient partie de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Joux, sont désormais rattachés au doyenné de Morez, à la paroisse Le Val-d'Orbe. Quant aux villages de Septmoncel, Lajoux et Les Molunes, ils sont rattachés au doyenné de Saint-Claude, à la paroisse de Saint-Claude.

Les paroisses les Foncines et Notre-Dame-du-Chalet, originellement attachées au secteur de Saint-Laurent, font désormais partie du doyenné de Champagnole.

Les paroisses Les Coteaux-de-Seille, Saint-Martin-des-Vignes et Saint-Pierre-François-Néron sont rattachées au doyenné de Lons-le-Saunier.

## Liste des paroisses avec leur doyenné de rattachement

**Doyenné de Saint-Claude :** Paroisses de Saint-Claude, Vallée-de-Saint-Romain-de-Roche, Les-Hautes-Combes et Longviry.

**Doyenné de Saint-Lupicin :** Paroisses de Notre-Dame-des-Buis-et-Sapins et Val-du-Lizon.

**Doyenné de Morez :** Paroisses Le Grandvaux, Les-Viaducs et Le-Val-d'Orbe.

**Doyenné de Dole :** Paroisses Notre-Dame, Saint-Augustin-de-Chaux, Saint-Vincent-de-Paul, Notre-Dame-des-Sources.

**Doyenné de Damparis :** Paroisses L'Abbaye-de-la-Trinité, Saint-Martin-des-Champs, Sainte-Claire, Notre-Dame des-Jolis-Monts, Clauge-et-Loue et Le-Val-d'Amour.

**Doyenné de Chaussin :** Paroisse Simon-Pierre-des-Rivières et Le Finage.

**Doyenné du Nord-Jura :** Paroisses Saint-Eloi, Saint-Bernard, Sainte-Marie-des-Anges, Saints-Pierre-Etienne, Les-Rives-du-Doubs et Notre-Dame-du-Mont-Guérin.

**Doyenné de Lons-le-Saunier :** Paroisse Saint-Désiré, Les Roches, Les Coteaux-de-Seille, Saint-Martin-des-Vignes et Saint Pierre-François-Néron.

**Doyenné de Cousance :** Paroisses Saint-Georges-du-Revermont, Saint-François-d'Assise-en-Revermont et Le Revermont.

**Doyenné de la Petite Montagne :** Paroisses Notre-Dame-de-la-Petite-Montagne, Saint-Jean-Marie-Vianney, Le Val-Suran, Notre-Dame-de-Vaucluse et Les Lauzes.

**Doyenné d'Arlay :** Paroisses Notre-Dame-en-Plaine, Les-Bords-de-Seille, Le-Val-de-Brenne et Le-Val-de-Brenne-et-Dorme.

**Doyenné de Clairvaux-les-Lacs :** Paroisses Notre-Dame-de-l'Isle, Bellerive-sur-Ain, Saint-Sorlin et Saint-Bruno-des-Lacs.

**Doyenné de Poligny :** Paroisses La-Croix-du-Dan, Le-Val-d'Orain et L'Heute.

**Doyenné de Salins-les-Bains :** Paroisses Notre-Dame-de-l'Ermitage, Les-Sept-Clochers, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Anatoile, Saint-Benoît-des-Vallées et Les-Monts-de-Salins.

**Doyenné de Champagnole :** Paroisses de Champagnole, Le-Val-de-Sirod, L'Angillon, La Combe-d'Ain, Les-Monts-de-Balerne, Notre-Dame-du-Châtelet, Les-Foncines et Le-Val-de-Mièges.



Infographie : Le Progrès / DigiPrint



### 2- Célébrer le Seigneur, particulièrement le dimanche

**C**omment faciliter le rassemblement de la communauté le dimanche, comment maintenir vivantes nos églises tout en prenant en compte que les prêtres desservent des territoires de plus en plus étendus ? Le deuxième paragraphe des orientations propose quelques pistes pour répondre

à ces questions. On peut définir un ou deux lieux par doyenné où la messe est célébrée tous les dimanches à la même heure ce qui permet une stabilité et une visibilité pour les personnes ne venant pas régulièrement. Cela permet également de développer la qualité de la liturgie mise en œuvre.

Une autre piste est de proposer, là où il n'est pas possible de célébrer la messe, des célébrations de la Parole pour marquer le dimanche. Le service de la pastorale liturgique a réalisé un livret « Prier ensemble - Guide diocésain pour des temps de prière non eucharistiques » pour aider à mettre en œuvre cette proposition.

- 2. Célébrer :** - des « pôles eucharistiques » stables
- se rassembler pour prier
- des outils disponibles

J'invite tous les fidèles à grandir dans le souci de la communion ecclésiale et à se laisser renouveler par le sacrement de l'eucharistie, source et sommet de la vie chrétienne.

La création de pôles eucharistiques stables, avec des horaires de messes fixes le dimanche, est vivement encouragée dans chaque doyenné. Le choix de ceux-ci se fera en fonction de critères concrets : taille de l'église, position géographique au sein du doyenné, potentiel d'aménagement du lieu (chauffage, éclairage, sonorisation...), facilités de parking.

La vie liturgique de notre Eglise diocésaine doit être fondée sur une saine articulation entre proximité et rassemblement. S'il est évidemment nécessaire d'apporter une grande considération aux célébrations eucharistiques dominicales, d'autres manières de prier et de rassembler la communauté sont possibles : liturgie de la Parole, célébration de la liturgie des heures, louange, adoration, marches-pèlerinages, chapelet, lectio divina... Le service diocésain de la pastorale liturgique et sacramentelle proposera des outils adaptés à ces célébrations et des ressources sur le site internet du diocèse.

### 3- La vie paroissiale, ses acteurs et ses modalités

**L**e troisième sujet abordé par ces orientations diocésaines concerne les acteurs de la mission et leur rôle en lien avec la nouvelle organisation. Il faut bien distinguer entre réflexion pastorale et mise en œuvre des décisions issues de cette réflexion : la première relève du conseil pastoral de doyenné, instance d'élaboration de projets permettant de prendre un certain recul, la seconde relève des EAP plus engagées sur le terrain pastoral au quotidien. D'autre part, les zones sont des territoires importants pour les vicaires épiscopaux qui en ont la charge en plus d'être curé-doyen. Les assistants de zone, auront comme mission de les seconder, en particulier pour toutes les questions ne nécessitant pas la présence d'un prêtre.

- 3. Les acteurs :**
- création d'équipes pastorales de doyenné
  - un conseil pastoral de doyenné
  - l'assistance aux vicaires épiscopaux

#### Dans chaque paroisse :

La charge pastorale de chaque paroisse est confiée à un curé ou à une équipe presbytérale. L'équipe d'animation paroissiale (EAP) collabore à l'exercice de la charge selon les modalités définies par le droit de l'Eglise.

Un local paroissial, qui sera le plus souvent un presbytère, permettra de donner de la visibilité à la vie paroissiale. Ce lieu, avec une adresse, un téléphone et des permanences si possible, pourra être utilisé pour la catéchèse, les rencontres d'aumônerie, les réunions paroissiales...

#### Dans chaque doyenné :

La charge pastorale est confiée à un curé doyen. Il sera entouré d'une équipe pastorale de doyenné composée des autres prêtres en activité et des délégués pastoraux des EAP du doyenné. Les diacres permanents peuvent y être représentés. Cette équipe collaborera à l'exercice de la charge pastorale.

Une maison de doyenné sera désignée afin de devenir un lieu facilement identifiable. Elle comprendra un secrétariat et des permanences. L'ensemble des registres de catholicité et des archives y sera déposé.

Il sera constitué un conseil pastoral de doyenné composé selon les statuts diocésains.

A terme, il sera utile de penser à une certaine coordination des moyens de la mission sur le territoire du doyenné.

#### Dans chaque zone :

Un vicaire épiscopal représente l'évêque dans la zone pastorale qui lui est confiée.

Dans chaque zone l'évêque nommera un(e) assistant(e) du vicaire épiscopal. En lien étroit et constant avec le vicaire épiscopal et sous sa responsabilité, il accompagnera le dynamisme missionnaire de la zone selon le cahier des charges élaboré par les instances diocésaines.

Chaque zone veillera à pouvoir disposer d'un lieu de rassemblement, en particulier pour les formations.

*En conclusion de ces orientations, Mgr Jordy rappelle à tous les diocésains que ce qui est premier est la mission de l'Eglise et que son organisation doit être et est avant tout au service de cette mission.*

Les présentes orientations entreront en application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

N'oublions que ces orientations sont au service de l'annonce de l'Evangile et de la vie des communautés. « La joie de l'Evangile remplit le cœur et toute la vie de ceux qui rencontrent Jésus » (Pape François, Exhortation apostolique *La joie de l'Evangile*, n° 1).



#### Evêché de Saint-Claude

1, rue du Colonel Mahon  
39000 Lons-le-Saunier  
03 84 47 10 89  
eveche@eglisejura.com  
www.eglisejura.com